

# CE QUE NOUS AVONS ENTENDU :

Résumé des commentaires  
formulés sur l'ébauche du plan  
directeur du parc national Banff  
lors de la  
phase 2 du programme de  
mobilisation du public et des  
Autochtones



## TABLE DES MATIÈRES

Contexte.....	3
Façonner le plan directeur du parc national Banff.....	3
Ce que nous avons entendu	
... Au sujet de la protection des ressources naturelles et culturelles.....	5
... Au sujet des niveaux d'affluence et des expériences offertes aux visiteurs.....	6
... Au sujet du réchauffement climatique.....	7
... Au sujet de l'aménagement et de la durabilité.....	7
... Au sujet du transport durable des personnes.....	8
... Au sujet des relations avec les Autochtones et du rôle futur des peuples autochtones.....	9
Modifications apportées au plan.....	10

## CONTEXTE

Chaque parc national est tenu par la loi de se doter d'un plan directeur. Une fois élaboré, ce plan énonce l'orientation adoptée par Parcs Canada à l'échelle nationale et présente la feuille de route à suivre pour la gestion du parc dans les dix années à venir et pour l'exécution des éléments fondamentaux du mandat de Parcs Canada : l'enrichissement de l'expérience du visiteur, la sensibilisation et l'éducation du public ainsi que la protection des ressources patrimoniales.

Les plans directeurs sont régulièrement soumis à un examen qui permet de veiller à ce qu'ils :

- reflètent les nouvelles priorités et lois fédérales applicables ainsi que les nouvelles orientations de Parcs Canada;
- intègrent les nouvelles connaissances, démarches et pratiques exemplaires;
- tiennent compte des possibilités et des défis naissants qui se rattachent à la gestion du parc;
- renforcent l'exécution intégrée du mandat de Parcs Canada à l'intérieur du parc et entre les parcs contigus, afin que la protection des ressources, l'expérience du visiteur et les possibilités d'apprentissage s'étayent mutuellement;
- intègrent les décisions et les réalisations récentes ainsi que les conseils formulés lors des activités de participation du public réalisées depuis le dernier plan.

Chaque plan directeur nouveau ou modifié doit être approuvé par le ministre fédéral responsable des parcs nationaux et déposé au Parlement avant de pouvoir entrer en vigueur.

## FAÇONNER LE PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL BANFF

En définitive, c'est au peuple canadien qu'incombe la protection, l'entretien et le sort futur de tous les parcs nationaux. Par conséquent, les points de vue et les valeurs de la population canadienne contribuent grandement à façonner le plan directeur de chaque parc. Les discussions sur l'avenir du parc national Banff et sur son prochain plan directeur ont débuté en 2016, lors du forum de planification annuel du parc. Les principaux intervenants ont alors précisé les approches de mobilisation qu'ils préféraient et les questions particulières à examiner pendant l'élaboration du nouveau plan.

Cette rétroaction a servi de point de départ à la première phase du programme de mobilisation des Autochtones et du public sur le prochain plan directeur du parc. Les discussions ont porté surtout sur la vision à adopter pour le parc, notamment sur les éléments du parc et de l'expérience offerte qu'il faut protéger en priorité dans l'avenir; sur les tendances, les valeurs et les principes devant régir la gestion future du parc; sur les principaux défis à relever par Parcs Canada; sur les aspects de l'approche ou du plan actuel qui doivent être conservés et sur les démarches de mobilisation à privilégier pour les consultations à venir.

Pendant cette phase du programme, Parcs Canada a cherché à établir des contacts avec le grand public, avec une vaste gamme d'intervenants, y compris le gouvernement, l'industrie

du tourisme, des entreprises et des groupes sans but lucratif, ainsi qu'avec certaines collectivités autochtones et le Cercle consultatif autochtone du parc national Banff.

Ces discussions (qui sont résumées dans le rapport *Ce que nous avons entendu* d'août 2019) ont donné lieu à plus de 4 500 réponses orales et écrites allant de quelques mots à des mémoires de plusieurs pages. L'ébauche du nouveau plan directeur a été rédigée à la lumière de ces commentaires et de ce qui suit :

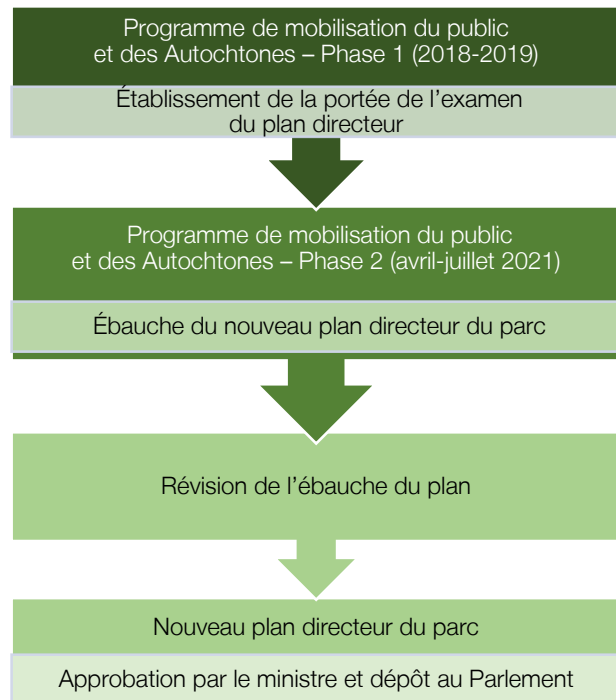
- les enseignements, les réalisations et l'orientation des plans directeurs antérieurs;
- les obligations législatives et les politiques pertinentes de Parcs Canada;
- l'*Évaluation de l'état du parc* (2018), qui présente l'état actuel des principaux indicateurs;
- les priorités et l'orientation de Parcs Canada et du gouvernement du Canada;
- les recherches et les tendances pertinentes;
- les changements survenus dans l'environnement local et régional, la technologie et les pratiques exemplaires.

Au cours de la seconde phase du programme de mobilisation, Parcs Canada a sollicité la rétroaction du public, des intervenants et des groupes autochtones sur l'ébauche du plan. Cette phase a donné lieu à ce qui suit :

- 2 125 documents écrits allant de quelques phrases à des mémoires de 25 pages. La plupart des commentaires formulés venaient de particuliers, mais 18 organisations ont soumis collectivement quelque 130 pages de commentaires;
- environ 100 réponses à huit sondages administrés au cours de trois réunions en ligne;
- des centaines de commentaires formulés de vive voix pendant quelque 25 heures de réunions avec du personnel, des intervenants et des citoyens des environs;
- d'importantes discussions avec le Cercle consultatif autochtone du parc national Banff lors de ses réunions ordinaires sur une période de deux ans. L'une des Nations membres a aussi soumis des commentaires écrits supplémentaires sur l'ébauche du plan.

L'équipe de planification a soigneusement pris en considération tous les documents écrits et la rétroaction orale à l'étape de l'analyse. Presque tous les participants qui ont formulé des commentaires paraissaient bien connaître le parc national Banff pour y avoir déjà séjourné ou travaillé. La plupart des commentaires semblaient venir de l'Alberta, mais Parcs Canada a aussi reçu des réponses d'autres provinces canadiennes.

Il convient de préciser que la Stratégie pour le secteur de Lake Louise (décrite à la section 7.2 du plan directeur) a également été soumise à l'examen et à la rétroaction du public pendant la même période. Les commentaires recueillis sur cette stratégie ont été analysés séparément et sont résumés dans un document distinct, intitulé *Ce que nous avons entendu – Stratégie pour le secteur de Lake Louise* (2021).



## CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

La plupart des commentaires témoignaient d'un véritable respect pour le parc et d'un souci sincère pour son avenir. Bon nombre de participants ont indiqué avoir des attentes élevées à l'égard du nouveau plan directeur et ont exprimé le désir que de grandes questions y soient abordées, telles que le changement climatique, la perte de biodiversité et la réconciliation avec les peuples autochtones à l'échelle du parc et au-delà.

Les répondants semblaient généralement favorables à l'orientation présentée dans l'ébauche du plan. Ils se sont prononcés massivement en faveur de la protection des ressources, du caractère et de l'authenticité du parc; du maintien des plafonds d'aménagement; de l'adoption d'une approche à l'échelle du paysage; de l'amélioration des relations avec les peuples autochtones ainsi que de l'élargissement du rôle que ceux-ci jouent dans la gestion du parc.

Les sujets qui ont fait l'objet du plus grand nombre de commentaires étaient l'intégrité écologique et la protection des ressources du parc, le changement climatique ainsi que la gestion de l'affluence et de l'activité humaine. Les thèmes de l'aménagement et du transport (y compris le stationnement) ont souvent été abordés eux aussi, généralement avec au moins un des sujets susmentionnés. En outre, de nombreux répondants ont indiqué qu'il était difficile de commenter le plan en raison de son caractère stratégique et qu'il serait souhaitable d'y inclure des détails supplémentaires sur les définitions des termes clés, les objectifs, les cibles et les paramètres de mesure du rendement (y compris pour les plans auxiliaires).

Les commentaires sur les sujets fréquemment abordés sont résumés ci-dessous. Il ne s'agit pas d'une représentation détaillée de chaque point de vue exprimé, mais plutôt d'un aperçu de haut niveau des idées exprimées le plus souvent. Il est préférable de lire et d'envisager les commentaires résumés comme un ensemble, car la plupart des participants ont formulé des commentaires sur plus d'un sujet, et leurs idées sont souvent reliées d'un sujet à l'autre.

### Ce que nous avons entendu

... Au sujet de la protection des ressources naturelles et culturelles

Voici les principales idées exprimées sur cette question :

- Le plan devrait énoncer plus clairement la valeur de la biodiversité et l'importance de l'intégrité écologique en tant que priorité absolue dans la gestion du parc.
- Pour la protection des ressources, une approche transfrontalière à l'échelle du paysage serait la solution idéale. Parcs Canada devrait travailler activement à l'extérieur du parc pour accroître la connectivité et rehausser la protection des secteurs adjacents en Colombie-Britannique et en Alberta.
- Les objectifs et les cibles de protection devraient être plus détaillés et plus mesurables, et des expressions clés comme « durabilité » et « accroître l'efficacité des corridors fauniques » devraient être définies plus en détail.
- Parcs Canada doit reconnaître plus explicitement que l'écosystème a une capacité portante limitée. Il faut empêcher l'affluence ou des activités récréatives particulières de compromettre l'intégrité écologique du parc.
- L'aménagement commercial et les autres perturbations d'origine humaine, telles que les activités récréatives, la lumière et le bruit, ne devraient entraîner aucune autre perte d'habitat ou d'efficacité de l'habitat.

- Il faut s'attaquer plus efficacement aux problèmes que sont la mortalité faunique et la propagation de la végétation non indigène.
- Il est important de peaufiner le modèle de sûreté de l'habitat du grizzli pour tenir compte des saisons, des degrés de perturbation et des autres espèces préoccupantes, afin que les plans de protection des ressources et de gestion de l'affluence reposent sur des bases scientifiques.
- Les participants appuient avec réserve les restrictions d'accès imposées pour protéger des ressources sensibles du parc, qu'il s'agisse de fermetures saisonnières, de l'interdiction des moyens de transport sur roues dans l'arrière-pays ou d'autres mesures semblables.
- Il faudrait réintroduire le caribou et d'autres espèces en péril.
- Le plan devrait reconnaître les difficultés associées à la commémoration et à la préservation des ressources historiques et culturelles.

### Ce que nous avons entendu...

#### ... Au sujet des niveaux d'affluence et des expériences offertes aux visiteurs

Voici les principales idées exprimées sur cette question :

- L'affluence est excessive dans certains secteurs du parc, et la saturation touristique nuit à la fois à l'expérience du visiteur et à la viabilité de certaines entreprises. Il importe d'élaborer des plans de gestion de l'activité humaine pour contrer la forte affluence et ses impacts sur les écosystèmes et les expériences offertes.
- Il faut des limites claires ou d'autres genres de restrictions pour gérer l'affluence dans les secteurs les plus fréquentés. Les participants ont suggéré diverses tactiques sur le terrain, dont des tarifs différentiels pour les visiteurs de l'étranger et pour les entreprises et les résidents des environs, ou encore des droits de stationnement, des systèmes de réservation ou d'autres méthodes de contrôle de l'accès pour certains types d'utilisateurs ou de véhicules. Un faible nombre de participants ont suggéré l'aménagement d'installations supplémentaires, telles que des campings, des stationnements et des sentiers, comme moyen de remédier au problème de l'affluence excessive.
- Pour exécuter le volet de son mandat qui touche à l'agrément et à la satisfaction des visiteurs, Parcs Canada doit tenir compte du caractère abordable de l'expérience totale lorsqu'il introduit des systèmes de paiement par l'utilisateur pour les réservations, le stationnement et le transport en commun. Certaines personnes ont indiqué que les droits d'utilisation personnelle versés au poste d'entrée devraient englober le stationnement et le transport en commun, parce que les droits supplémentaires finissent par être un « cumul de recettes » pour Parcs Canada.
- L'idée de protéger l'authenticité, le caractère et la nature sauvage du parc et celle d'en tenir compte dans la prise de décisions sont bien accueillies.
- Certaines personnes utilisent le parc sans égard à ses ressources, à son caractère et aux autres usagers. Parcs Canada doit intensifier ses activités d'éducation du public et appliquer plus efficacement/plus sévèrement les règles.
- Les nouveaux événements de grande envergure ne devraient pas être autorisés, et les événements futurs devraient être axés sur la nature.
- Un grand nombre d'installations du parc (sentiers, points de départ des sentiers et stationnements) sont mal entretenues ou insuffisantes. Parcs Canada devrait rationaliser les niveaux de service afin qu'ils soient uniformes pour toutes les installations de même nature dans le parc et travailler avec des intervenants à définir,

pour certaines attractions particulières, une « expérience souhaitée » qui respecte la capacité portante écologique.

- Avant d'obtenir un permis, les promoteurs devraient être tenus de démontrer que leurs nouvelles possibilités, propositions ou activités sont bénéfiques pour la nature et qu'elles permettent de réduire l'empreinte carbone.

### Ce que nous avons entendu

... Au sujet du réchauffement climatique

Voici les principales idées exprimées sur cette question :

- L'élaboration d'un plan d'action pour la lutte contre le changement climatique représente une étape constructive pour le parc.
- Le réchauffement climatique doit être défini comme l'un des plus grands défis à relever par le parc. Parcs Canada devrait s'engager à faire du parc national Banff une « aire protégée carboneutre » d'ici 2030/2035/2050, et toutes les routes du parc, y compris la promenade des Glaciers, devraient être désignées « routes carboneutres ».
- Le plan directeur devrait présenter une orientation stratégique et des cibles qui s'harmonisent avec l'ensemble des engagements fédéraux applicables en matière de changement climatique et de durabilité, notamment le remplacement du parc de véhicules, les approvisionnements écologiques et la réduction des plastiques à usage unique.
- Il faut approfondir les recherches sur la modélisation des refuges climatiques, la déglaciation et d'autres impacts du réchauffement climatique sur les écosystèmes.
- Les entreprises du parc devraient se voir imposer des normes obligatoires plus élevées en matière de réduction des émissions de carbone, de diminution de la consommation de ressources, d'utilisation de sources d'énergie propres et de matériaux de construction durables, de réduction et de gestion responsable des déchets ainsi que d'élimination des plastiques à usage unique.
- Il faudrait sensibiliser les visiteurs au changement climatique et à la durabilité pour les encourager à adopter des comportements sans effet sur le climat pendant et après leur séjour.

### Ce que nous avons entendu

... Au sujet de l'aménagement et de la durabilité

Voici les principales idées exprimées sur cette question :

- Les limites d'aménagement commercial existantes devraient être préservées dans le parc. Les participants se sont prononcés massivement en faveur du maintien de l'empreinte aménagée à l'échelle du parc et de l'interdiction de céder de nouvelles parcelles pour l'aménagement commercial. L'« empreinte aménagée » et l'« empreinte perturbée » doivent être définies et mesurées.
- Les nouveaux projets d'aménagement devraient cadrer avec le caractère naturel et la raison d'être du parc. Les projets de réaménagement devraient être soumis à des exigences de décarbonisation des installations.
- Les nouvelles propositions devraient être évaluées en regard des bienfaits qu'elles engendrent pour la nature et de leur capacité de réduire ou de limiter l'empreinte carbone du parc national Banff et les impacts globaux du changement climatique.

- Parcs Canada ne devrait plus autoriser d'attractions bâties de grande envergure ou de nouvelle infrastructure de transport (p. ex. routes ou téléphériques).
- Le plan directeur devrait fixer des cibles pour toutes les nouvelles constructions dans le parc, y compris des cotes d'intensité de la demande d'énergie thermique ou des cotes d'intensité de la consommation énergétique pour l'ensemble des nouveaux bâtiments, publics ou privés.
- La durabilité écologique doit être envisagée et décrite au-delà du changement climatique et de la gestion des écosystèmes locaux pour englober la réduction de la consommation des ressources (l'eau, le bois et la fibre de bois, les métaux, le plastique et les ressources agricoles) par l'économie du parc et la gestion des substances dangereuses/polluantes dans le parc. Il faut des mesures de large portée pour promouvoir la durabilité et l'intégrer à la gestion, à l'exploitation et à la fréquentation du parc.

### Ce que nous avons entendu

#### ... Au sujet du transport durable des personnes

Voici les principales idées exprimées sur cette question :

- Pour être efficace, la stratégie de transport durable des personnes (y compris les travaux du groupe d'experts) ne devrait pas être élaborée et mise en œuvre en vase clos. Elle doit tenir compte des niveaux d'affluence durables sur le plan écologique et s'harmoniser avec les plans de gestion de l'affluence et les stratégies de lutte contre le changement climatique.
- L'infrastructure de transport des personnes ne devrait pas accroître l'empreinte aménagée du parc.
- Pour réduire la congestion dans le parc, il faudrait appliquer des tactiques et des incitatifs favorisant le recours à des moyens de transport en commun souples à partir de Calgary et des autres collectivités périphériques d'où proviennent la plupart des véhicules circulant dans le parc.
- Pour réduire la congestion dans le parc, des restrictions devraient être en vigueur sur toutes les routes du parc, surtout celles qui mènent à des attractions courues. Un grand nombre de tactiques ont été proposées pour atteindre cet objectif, notamment du stationnement payant; un accès préférentiel par plaque d'immatriculation, par réservation ou par moyen de transport (p. ex. accès réservé aux véhicules électriques, aux moyens de transport autopropulsés, aux autocars pour groupes organisés ou aux transports en commun); un accès préférentiel par type d'activité (p. ex. loisirs en montagne plutôt que tourisme) et un accès préférentiel par lieu d'origine (entreprises et résidents des environs). En revanche, un faible nombre de personnes ont indiqué qu'il ne devrait y avoir ni restriction sur les routes du parc ni droits de stationnement; que les visiteurs ont le droit de circuler en voiture sur les routes du parc parce qu'ils ont payé leurs droits d'entrée et que les restrictions et les droits de stationnement, indépendamment de la forme qu'ils prennent, sont injustes et discriminatoires.
- Pour les routes du parc où les véhicules à moteur sont exclus de façon saisonnière mais où le transport autopropulsé est autorisé (vélo, course, marche), il faut une infrastructure de base suffisante (c.-à-d. stationnements, toilettes et poubelles) et des communications claires sur l'utilisation respectueuse et sécuritaire.
- Ajoutés au coût du laissez-passer de parc national, tous les types de droits à payer auront un effet négatif sur l'accessibilité pour de nombreux visiteurs. Les navettes et les stationnements devraient être gratuits ou assortis d'un prix raisonnable et être pourvus d'un réseau WiFi.



- L'idée de déplacer le stationnement collecteur (pour le lac Moraine et le lac Louise) à la station de ski est bonne du point de vue de la sécurité, mais il faut d'abord contrer les impacts sur la connectivité de l'habitat faunique et les perturbations associées à l'augmentation de la circulation sur Whitehorn Road. (Voir le rapport distinct *Ce que nous avons entendu – Stratégie pour le secteur de Lake Louise* pour obtenir des détails.)
- Les stratégies, les tactiques et les incitatifs qui favorisent le recours à des moyens de transport en commun souples à partir de Calgary et de la région environnante sont une solution clé, car c'est de ces collectivités périphériques que proviennent la majeure partie des véhicules circulant dans le parc.

### Ce que nous avons entendu

... Au sujet des relations avec les Autochtones et du rôle futur des peuples autochtones

Voici les principales idées exprimées sur cette question :

- Les peuples autochtones devraient être mieux représentés dans tous les aspects du parc, y compris dans la main-d'œuvre publique et privée, dans les programmes éducatifs, dans la gestion du parc ainsi que dans les arts et la culture.
- Les toponymes autochtones devraient être reconnus et utilisés sur les panneaux et dans d'autres outils de communications.
- Le Cercle consultatif autochtone du parc national Banff devrait être élargi et accueillir d'autres groupes.
- Le plan directeur devrait mettre davantage l'accent sur la culture et l'histoire des groupes autochtones qui ont des liens historiques et contemporains étroits avec le parc ainsi que sur l'importance que revêt ce territoire pour eux. Il devrait aussi prévoir des programmes d'interprétation et des communications générales qui expliquent le rôle important que ces Nations ont joué dans l'établissement des non-Autochtones et dans leur mode d'aménagement et d'utilisation du territoire.
- Le plan devrait préciser que Parcs Canada s'engage à travailler avec les groupes autochtones pour étudier et actualiser le répertoire des sites archéologiques et culturels du parc et, avec les conseils des Aînés, à collaborer à l'élaboration de plans pour leur commémoration et leur protection.
- Le plan devrait prévoir des séances de sensibilisation culturelle propres à chaque Nation et la création de possibilités d'emploi à long terme pour les jeunes Autochtones. Il devrait aussi engager Parcs Canada à faire du parc un endroit accueillant pour les peuples autochtones – un endroit où ils peuvent perpétuer leurs pratiques traditionnelles.

## MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN...

À la lumière de la rétroaction reçue lors de la seconde phase du programme de mobilisation des Autochtones et du public, de nombreux changements ont été apportés à l'ébauche du plan directeur pour :

- rendre le texte plus clair;
- souligner l'importance des caractéristiques associées à la désignation de site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes;
- reconnaître l'importance historique et contemporaine du parc pour les peuples autochtones et affirmer le rôle central qu'ils continueront d'y jouer dans l'avenir, surtout en ce qui a trait à l'étude, à la définition, à la gestion et à la protection des ressources et des sites culturels;
- réitérer la valeur des paysages naturels et de l'intégrité écologique dans la vision adoptée pour le parc;
- ajouter un certain nombre de nouvelles cibles, en particulier dans les sections concernant le changement climatique et la protection des ressources naturelles et culturelles, définir des échéances et préciser certaines autres cibles;
- énoncer clairement l'intention de Parcs Canada de mieux sensibiliser le public à l'utilisation respectueuse du parc, au changement climatique et aux mesures d'intendance;
- préciser que Parcs Canada entend élaborer des plans de gestion de l'affluence pour les secteurs les plus fréquentés du parc et décrire les composantes clés de ces travaux de planification ainsi que les moyens par lesquels les intervenants pourront y participer;
- mieux expliquer les buts de la stratégie clé sur le changement climatique, en développer les objectifs pour que les mesures d'adaptation et d'atténuation soient plus clairement exprimées et préciser le lien entre certaines cibles et la stratégie de développement durable de Parcs Canada;
- peaufiner l'introduction de la stratégie clé sur le transport durable des personnes et décrire le lien entre cette stratégie et les plans de gestion de l'affluence à élaborer pour les secteurs les plus fréquentés du parc;
- réitérer les limites établies pour l'aménagement commercial dans les collectivités de Banff et de Lake Louise et indiquer clairement que l'aménagement commercial se limitera aux zones commerciales décrites dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*;
- définir plus clairement les éléments à considérer dans l'élaboration du plan pour le secteur du réservoir Minnewanka.

Le *Plan directeur du parc national du Canada Banff* tel qu'il a été approuvé peut être consulté et téléchargé à l'adresse suivante : [parcsCanada.gc.ca/plan-banff2022](https://parcsCanada.gc.ca/plan-banff2022)